
Énoncé relatif au COVID-19 (nouveau coronavirus) par le CCEB

Mis à jour le 13 mars 2020

Le CCEB continue de surveiller la situation du coronavirus (COVID - 19) à mesure qu'elle se développe. Étant donné la situation changeante, nous prenons des décisions qui reflètent les meilleures informations disponibles à mesure que de nouvelles informations émergent.

Le CCEB s'est engagé à fournir en temps opportun des informations concernant les activités liées au CCEB. Nous continuerons à envoyer des mises à jour par e-mail et de les afficher au site Web du CCEB. Veuillez donc consulter votre boîte de réception et notre site Web régulièrement.

Voici la situation actuelle (le 13 mars 2020) quant aux examens du CCEB :

Examens du CCEB:

En ce moment, nous maintiendrons notre calendrier pour l'administration de l'examen du CCEB du printemps qui tiendra lieu les 30 et 31 mai. Nous reconnaissons que la situation évolue au jour le jour et nous continuerons à rester informés et à suivre les meilleures pratiques et précautions à mesure que ces informations évoluent.

À l'approche de la date d'examen, le CCEB continuera de suivre les recommandations des autorités sanitaires nationales, provinciales et locales. De telles recommandations peuvent impliquer ou exiger des questions de dépistage liées au COVID-19, y compris des questions liées aux antécédents de voyage, aux contacts et aux symptômes, ainsi que toute autre question jugée appropriée de temps à autre. **Les candidats peuvent se voir refuser l'accès à l'examen en fonction des pratiques de dépistage appliquées au moment de l'examen.**

Entre autres mesures de santé publique, il se peut que surviennent des restrictions de voyage étendues, des fermetures de sites, et des interdictions de rassemblement public. Celles-ci sont toutes hors du contrôle du CCEB. Tout candidat ayant l'intention de se présenter à l'administration de l'examen du printemps doit rester au courant de la situation au fur et à mesure qu'elle évolue.

Le CCEB n'est pas en mesure de prédire comment la situation se déroulera et n'accepte aucune responsabilité pour les frais encourus par les candidats, au-delà des frais d'inscription, en cas de telles situations ou en cas de refus d'entrée à l'examen sur la base des pratiques de dépistage.

Nous encourageons des candidats à rester informés et à s'éduquer sur le virus, les risques et les mesures de précaution. D'ailleurs, tous les candidats qui présentent des symptômes pseudo-grippaux, y compris de la fièvre, de la toux et / ou des difficultés respiratoires au

cours des 14 jours qui précèdent le 30 mai peuvent envisager d'attendre l'administration de l'examen d'automne, car ils pourraient se voir refuser l'accès à l'examen en raison du protocole de dépistage.

Le CCEB fait grâce de ces frais d'annulation et des pénalités pour la prochaine administration d'examen. Nous vous encourageons à prendre des décisions éclairées. Si l'examen est annulé pour quelque raison que ce soit ou si vous devez annuler votre demande d'examen à tout moment avant l'examen, jusqu'au jour de l'examen inclusivement, vos frais d'examen seront entièrement remboursés.

Il existe de nombreuses ressources excellentes et à jour (voir ci-dessous). Nous vous prions de rester informés.

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/rassemblement-masse-fonde-risques.html>

Si vous avez des questions concernant les protocoles du CCEB quant au COVID-19, nous vous prions de contacter admin1@cceb.ca.

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gemma Beierback', with a long horizontal flourish extending to the right.

Gemma Beierback, Directrice générale